



Forum: Hors Sujet !!

Topic: [resolu]Cherche licence serieuse.

Subject: Re: Cherche licence serieuse.

Posté par: everwind

Contribution le : 16/4/2010 14:30:59

hum, je crois que tu confonds licence et brevet en fait, d'où tes incompréhensions ... Pour une licence, on a JAMAIS à montrer son oeuvre à un organisme ou quoi que se soit.

Par défaut, tous tes droits sont réservés, c'est à dire que si quelqu'un utilise ton oeuvre et en fait quoi que se soit (y compris simplement la diffuser), tu peux à n'importe quel moment porter plainte contre lui.

La licence CC permet au contraire de laisser les gens modifier/diffuser tes oeuvres (selon ce que tu choisis comme conditions), avec ou sans paternité (c'est à dire que les modifications de leurs modifications seront toujours soumises à ces conditions, par exemple si tu choisis de refuser els usages commerciaux). C'est plus eprmissif en quelque sorte.

Dans tous les cas si on utilise ton oeuvre contre ta volonté (contre la licence donc, ou contre tes drtoits par défauts), tu peux toujours porter plainte devant un juge, l'antériorité de ta création étant établie (par la date de création sur un site, par les messages sur le forum etc.).

QU'ils te paient des avocats ? Mais qui "ils" ? Une licence ce n'est pas une entreprise, c'est un "contrat" entre toi et l'utilisateur de ton oeuvre ... C'est comme si tu demandais à des conditions générales de ventes de te protéger des arnaques, ça n'a aucun sens ...

edit : et oui si tu veux tu peux fixer "à la main" les conditions d'utilisation de tes oeuvres dans un fichier texte ou n'importe quoi, simplement il faut que ces conditions ne soient aps abusives au vu de la loi et qu'elles couvrent les différentes possibilités, d'où l'utilité des licences pré-configurées que sont les CC ...